

**DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES**

NL / ASW

Dossier n° : ASW/296876

Affaire suivie par : AS. WEBER

Tel : 02 38 95 10 74

Courriel : secretariat.dgs@montargis.fr

Mesdames, Messieurs les Membres

du Conseil Municipal

Montargis,

Le 08 décembre 2023

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la réunion du **CONSEIL MUNICIPAL** qui aura lieu le **18 DECEMBRE 2023** prochain à **18 h, salle du Conseil** de l'Hôtel de Ville.

**ORDRE DU JOUR**

1. Rapport sur les décisions prises par le Maire depuis la séance du conseil municipal du 20 novembre 2023

**INTERCOMMUNALITE :**

2. Convention entre Valloire Habitat et la commune de Montargis relative à la gestion en flux de réservation de logement sociaux
3. Convention entre 3F Centre Val de Loire et la commune de Montargis relative à la gestion en flux de réservation de logement sociaux
4. Convention entre LogemLoiret et la commune de Montargis relative à la gestion en flux de réservation de logement sociaux

**DIRECTION GENERALE**

5. Avenant n°2 à la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
6. Signature de la Charte de l'amitié et de coopération entre la ville de Montargis et la ville de GUANG'AN en Chine
7. Définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes sur le territoire de la commune de Montargis
8. Avenant n°1 à la convention portant cahier des charges de concessions d'établissement et d'exploitation d'équipements légers de plaisance de Montargis (VNF)

**BUDGET FINANCES**

9. Etat annuel 2023 des indemnités des élus
10. Budget Primitif de la ville 2024
11. Subvention aux associations et au CCAS – exercice 2024
12. Modification de la subvention au profit du Cercle Pasteur
13. Délégation d'attribution au Maire pour la réalisation des emprunts
14. Demande de subvention dans le cadre de la DSIL, la DETR, ou toute subvention d'état éligible pour le projet de réhabilitation de la rue du Général Leclerc (Tranche 4) exercice 2024
15. Demande de subvention dans le cadre de la DSIL, la DETR, ou toute subvention d'état éligible pour le projet du pôle enfance
16. Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PAYFIP

**URBANISME**

17. Acquisition d'une parcelle en vue de la construction d'une chaufferie dans le cadre de l'extension du réseau de chaleur urbain à AMILLY

### ECONOMIE FOIRE ET MARCHES

18. Révision des tarifs de location des locaux de la salle des Fêtes
19. Mensualisation des tarifs des ports de plaisance
20. Règlement intérieur de la salle des Fêtes de Montargis

### MONDE PATRIOTIQUE SENIORS ET JUMELAGE

21. Programmation et tarifs des activités séniors 2024
22. Revalorisation de la tarification des repas et des animations au foyer-restaurant Emile Cousin

### ENFANCE – PETITE ENFANCE

23. Convention de partenariat « Lire et Faire Lire » avec l'ORPADAMCLIC et la ligue de l'enseignement du Loiret
24. Avenant n°1 à la convention avec le Département du Loiret relative à l'accueil des enfants en places réservées

### CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

25. Convention avec LADAPT
26. Adoption du projet d'établissement du Conservatoire de Musique de Montargis

### RESSOURCES HUMAINES

27. Présentation du RSU 2022
28. Mise à jour du tableau des effectifs – suppression de postes
29. Mise à jour du tableau des effectifs – créations de postes
30. Mise à jour du règlement du temps de travail
31. Convention de nomination d'un médecin référent petite enfance au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants de la commune de Montargis
32. Bilan de l'apprentissage

### QUESTIONS DIVERSES

### COMMUNICATIONS DU MAIRE

### PROPOSITIONS DES CONSEILLERS

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Benoît DIGEON,  
Maire de Montargis



P.S. : Il est indiqué qu'un conseiller municipal empêché d'assister à la réunion peut donner pouvoir écrit de voter en son nom à un collègue de son choix. Tout conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat.  
MM. les Conseillers sont priés de vouloir bien déposer leurs propositions 48 heures à l'avance.